

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 février 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président (*arrivée à 16h15*)  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Marie-Claude Lamarche  
Mme Diane Legault, attachée de presse

---

#### **CE-2012-135-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2012-136-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2012-137-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 FÉVRIER 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 8 février 2012, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

#### **CE-2012-138-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 10 janvier 2012 ;
  - de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 24 janvier 2012 ;
  - de la Commission des sports, loisirs et culture du 25 janvier 2012.
- 

#### **CE-2012-139-DEC ÉCOCENTRE / VILLE DE BOIS-DES-FILION**

ATTENDU la proposition de partenariat pour la construction et l'exploitation d'un écocentre par la Ville de Bois-des-Filion;

ATTENDU QUE cette proposition fait supporter le service de la dette pour les infrastructures en partie par la Ville de Terrebonne, mais que cette dernière ne sera pas propriétaire des installations;

ATTENDU QUE le mode de gestion du site n'est pas clairement précisé;

ATTENDU QUE la proposition prévoit charger des frais de dispositions aux contribuables, en sus des frais annuels de près de 200 000\$;

ATTENDU QU'il apparaît opportun que la Ville de Terrebonne soit cliente plutôt que partenaire de ce projet;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-01-10/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'offre de la Ville de Bois-des-Filion pour un partenariat pour la construction et l'exploitation d'un écocentre sur le territoire de la Ville de Bois-des-Filion ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif décline l'offre de partenariat déposée par Bois-des-Filion pour la construction et l'exploitation d'un écocentre sur le territoire de Bois-des-Filion.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin d'évaluer la possibilité et les conditions d'utilisation des installations de la Ville de Bois-des-Filion par les citoyens du secteur Ouest de Terrebonne.

---

#### **CE-2012-140-DEC      ÉCOCENTRE / BFI-UTL / VILLE DE MASCOUCHE**

ATTENDU l'intention de la Ville de Terrebonne d'évaluer l'opportunité de bonifier l'offre de services à ses citoyens concernant les matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Ville offre déjà à ses citoyens l'opportunité d'utiliser le centre de tri et de récupération des débris de construction et de démolition de l'entreprise BFI-UTL;

ATTENDU QUE BFI-UTL pourrait bonifier l'offre de services existante et que la Ville de Mascouche pourrait être approchée pour valider leur intérêt à utiliser de telles installations;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-01-10/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'aménagement d'un écocentre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif mandate la Direction générale et la Direction de l'entretien du territoire afin d'amorcer des discussions avec BFI-UTL pour bonifier leurs installations actuelles et y aménager un écocentre.

Que la Direction générale soit et est mandatée pour sonder l'intérêt de la Ville de Mascouche à bénéficier des services d'un écocentre sur le territoire de la MRC Les Moulins.

Que les conclusions de ces discussions soient soumises à la Commission du développement durable et de l'environnement pour recommandation.

---

#### **CE-2012-141-REC      IMPLANTATION DE SERVICES DE GARDE À L'INTÉRIEUR D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL / 1460, CHEMIN GASCON / GARDERIE LES TRÉSORS CACHÉS**

ATTENDU la demande pour l'aménagement d'un local devant servir à des fins de services de garde en installation sur le lot numéro 2 438 556 du cadastre du Québec et visant la création de 65 places tout en créant une douzaine d'emplois pour un investissement de l'ordre de 225 000\$;

ATTENDU QU'un service de garde en installation privée de 80 places est déjà présent au rez-de-chaussée du 1460, chemin Gascon;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne permet pas l'usage de services de garde en installation dans la zone 9262-56 où est situé ce local;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire visant à encadrer cet usage peut se faire conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1);

ATTENDU les commentaires des directions concernées recueillis dans la fiche de projet;

ATTENDU QUE le projet déposé augmentera l'achalandage sur cette propriété ainsi qu'à l'intersection du chemin Gascon et du boulevard de Hauteville (jusqu'à 300 déplacements de véhicules par jour);

ATTENDU les informations complémentaires fournies par le requérant en date du 6 février 2012;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-01-24/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant l'implantation de services de garde au 1460, chemin Gascon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la demande d'implantation d'un deuxième service de garde en installation d'un maximum de 80 places dans un local du 1460, chemin Gascon, en prenant en considération les commentaires des directions concernées.

---

#### **CE-2012-142-DEC      PROJET DE MODIFICATION DE LA CHARTE ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE la charte architecturale figurant au règlement de zonage ne présente pas de différence significative entre les divers types de résidence;

ATTENDU QUE les ajustements visent simplement à actualiser et à pondérer certaines normes en fonction des types d'habitation;

ATTENDU QUE cet ajustement permettrait de clarifier davantage les objectifs municipaux sur les volumes des résidences sans en modifier la base établie lors de la refonte de 2005;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-01-24/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant le projet de modification de la charte architecturale;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification de la charte architecturale contenue au règlement de zonage numéro 1001 afin de clarifier les normes entre les résidences de 1 à 2 étages ainsi que les résidences avec et sans garage.

---

#### **CE-2012-143-REC      DEMANDE D'AJOUT DE L'USAGE SIXPLEX À MÊME LA ZONE 8670-30 / 2060, CHEMIN SAINTE-CLAIRE**

ATTENDU la demande de la compagnie 2632-3345 Québec inc. (M. Paolo Mori) à l'effet de modifier l'affectation des terrains situés en front du chemin Sainte-Claire et faisant partie de la zone industrielle 8670-30, et ce, afin d'y ériger un projet résidentiel totalisant 126 logements;

ATTENDU QUE les terrains concernés sont adossés à un parc industriel développé à l'usage de petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE ces terrains ne sont pas desservis par les services d'aqueduc et d'égout pluvial;

ATTENDU QUE le projet comporte différentes contraintes d'intégration parmi lesquelles la faible démonstration d'une zone tampon ainsi que la présence de sept (7) entrées charretières desservant les 126 unités de logement via le chemin Sainte-Claire;

ATTENDU QUE la qualité de vie des éventuels résidents du projet pourrait être affectée par les activités du parc industriel voisin auquel s'ajoute la présence d'un centre de traitement des boues usées, lequel est adjacent au projet résidentiel;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-01-24/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande d'ajout de l'usage sixplex à même la zone 8670-30, soit au 2060, chemin Sainte-Claire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la modification des usages et normes figurant à la zone 8670-30 afin d'y ajouter l'usage Habitation de classe D - 6 logements, en vue d'y permettre le développement d'un projet intégré comportant 126 unités de logement, conditionnellement à ce que la zone tampon ait une largeur minimale de 15 m et soit aménagée avant l'érection des bâtiments proposés. À cet effet, une garantie financière de 100 000\$ devra être déposée avant le début des travaux, le tout à être fixé et mentionné dans le protocole d'entente.

Que le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) soit et est mandaté pour évaluer la question des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour desservir le projet.

---

**CE-2012-144-DEC      DEMANDE D'AJOUT POUR L'USAGE DE LOCATION /  
ROUTE 335 / GESTIONS VILLENEUVE**

ATTENDU le dépôt d'une demande de changement visant la construction d'un entrepôt à des fins industrielles sur le lot 3 148 918 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le site est compris à l'intérieur de la zone 8261-66 limitant les usages à des fins publiques, particulièrement la mise en forme d'une zone tampon;

ATTENDU QUE le lot visé est localisé dans un secteur comportant des contraintes de desserte de services de la part de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'à la suite de diverses interventions dans ce secteur, il appert que les lots 3 148 917 et 3 148 918 du cadastre du Québec se retrouvent indirectement dans une forme d'enclave pour le développement;

ATTENDU QU'il est démontré que le seul usage possible demeure la fonction industrielle;

ATTENDU QU'il est démontré que l'intégration des lots 3 148 917 et 3 148 918 du cadastre du Québec au territoire de la Ville de Bois-des-Filion s'avère logique et souhaitable pour les propriétaires et la gestion de ces lots;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-01-24/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande d'ajout pour l'usage de location sur la route 335;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la

Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification réglementaire pour permettre la construction d'un bâtiment à Terrebonne, malgré le fait que celui-ci ne soit pas en façade d'une rue à Terrebonne, sous réserve de la signature d'une entente de services avec la Ville de Bois-des-Filion.

---

**CE-2012-145-REC      DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE 9862-61 / 2653, CHEMIN SAINT-CHARLES / REFUS**

ATTENDU QUE l'orientation de développement de la zone 9862-61 (chemin Saint-Charles) est résidentielle et incompatible avec des usages de type commercial contraignants;

ATTENDU QU'en 2005 ont été introduits ces mêmes principes de planification urbaine dans le règlement de zonage numéro 1001;

ATTENDU QU'actuellement le chemin Saint-Charles présente un cadre bâti à caractère résidentiel très dominant;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-01-24/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande de modification de la zone 9862-61 (chemin Saint-Charles) pour des usages de type commercial ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil de refuser la demande de modification de zonage pour la zone 9862-61 visant à permettre l'utilisation à des fins autres que résidentielles pour l'immeuble situé au 2653, chemin Saint-Charles.

---

**CE-2012-146-DEC      CORRIDOR VERT DU RUISSEAU DE FEU / DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 326-06-2011 adoptée le 27 juin 2011 acceptant la soumission de la compagnie Planex pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du corridor vert du Ruisseau de feu et de sa branche numéro 1 (SOU-2011-28) ;

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé à la firme Planex pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que la firme Planex soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document nécessaire pour l'obtention du certificat d'autorisation dans le dossier du corridor vert du Ruisseau de Feu.

---

**CE-2012-147-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE DE PAPIER / LA SOURCE ET CAHIER DES LOISIRS**

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de papier du bulletin La Source et du Cahier des loisirs;

ATTENDU QUE le bulletin La Source et le Cahier des loisirs sont plus volumineux que les années précédentes ;

ATTENDU QUE l'estimation pour la fourniture de papier est de 100\$ le 1000 feuilles et que les besoins pour les deux (2) publications s'élèvent à 891 400 feuilles pour un total de 101 553\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de papier pour le bulletin La Source et pour le Cahier des loisirs.

---

**CE-2012-148-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
IMPRESSION DU BULLETIN LA SOURCE ET CAHIER  
DES LOISIRS**

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour l'impression du bulletin La Source et du Cahier des loisirs;

ATTENDU QUE le bulletin La Source et le Cahier des loisirs sont plus volumineux que les années précédentes et qu'il y a une parution supplémentaire du bulletin La Source, comptant 16 pages pour chaque parution ;

ATTENDU QUE l'estimation pour l'impression du bulletin La Source et du Cahier des loisirs s'élève à 116 998,56\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'impression du bulletin La Source et du Cahier des loisirs.

---

**CE-2012-149-DEC      RESTAURATION DE L'ÉMISSAIRE NATUREL /  
RIVIÈRE MASCOUCHE / MRNF / CHEVALIER CUIVRÉ**

ATTENDU la lettre du 29 juin 2011 et le devis d'étude reçu le 19 janvier 2012 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement au projet de restauration de l'émissaire naturel de la rivière Mascouche dans le cadre de l'amélioration de cet écosystème pour la survie du chevalier cuirvé ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du 29 juin 2011 et du devis d'étude reçu le 19 janvier 2012 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant la restauration de l'émissaire naturel de la rivière Mascouche pour la mise en valeur de cet écosystème à des fins de conservation du chevalier cuirvé.

---

**CE-2012-150-DEC      ACQUISITION / ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337  
/ SUCCESSION FEU J. ALFRED ALEXANDER**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement 396, la Ville de Terrebonne a autorisé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, du lot 4 158 478 du cadastre du Québec, propriété de la Succession de feu J. Alfred Alexander et située à l'intersection du chemin Gascon et de la rue Nancy;

ATTENDU QUE, le 9 novembre 2011, la Ville de Terrebonne devenait propriétaire aux termes d'un avis de transfert de propriété dûment publié au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 18 619 955;

ATTENDU QUE les parties étaient toutefois en négociation pour l'établissement de l'indemnité;

ATTENDU QUE, le 6 février 2012, Me André Bourgeois, avocat de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, recommande la signature de la « Convention et acceptation de l'indemnité et déclaration de règlement hors de cour » pour une indemnité finale de 13 500\$ plus 500\$ en frais judiciaire, et dûment signée par la Succession de feu J. Alfred Alexander;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déjà versé, à titre d'indemnité provisionnelle, la somme de 5 000\$ en vertu de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-996-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif accepte la « Convention et acceptation de l'indemnité et déclaration de règlement hors de cour » entre la Ville de Terrebonne et la Succession J. Alfred Alexander pour un montant de 14 000\$, qu'à ce montant l'indemnité provisionnelle soit déduite et que la somme de 9 000\$ soit prise à même les fonds du règlement 396. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0041 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Succession J. Alfred Alexander.

---

**CE-2012-151-DEC      ADOPTION / LISTES DES COMPTES À PAYER / VISA  
/ FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 5 081 219,03\$ préparée le 8 février 2012 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa) au montant de 1 864,27\$ préparée le 10 février 2012.

---

**CE-2012-152-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 519 / TRAVAUX  
GÉNÉRAUX / INTERSECTIONS DE LA MONTÉE  
MASSON ET DE GRANDE ALLÉE / GRANDE ALLÉE  
ET LA RUE LÉVIS**

ATTENDU QUE, le 20 octobre 2008, le Conseil municipal adoptait le règlement 416 décrétant l'exécution des travaux de voirie pour le réaménagement de l'intersection de la montée Masson et de Grande Allée pour un emprunt de 204 400\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour ces travaux et qu'elles ont été rejetées par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-863-DEC ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, par cette même décision, demandait que les travaux soient révisés avec un aménagement de l'intersection plus complet ;

ATTENDU QU'une nouvelle estimation budgétaire a été déposée au montant de 1 670 000\$ pour des travaux généraux de chaussée, de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage et d'aménagement paysager pour les intersections de la montée Masson et de Grande Allée et de Grande Allée et de la rue Lévis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (519) pour des travaux généraux de chaussée, de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage et d'aménagement paysager pour les intersections de la montée Masson et de Grande Allée et de Grande Allée et de la rue Lévis, et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 670 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2012-153-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 526 / ACQUISITION D'UN  
TERRAIN / CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE  
PRIMAIRE / URBANOVA**

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Iles doit procéder à la construction d'une école primaire dans le secteur ouest de la côte de Terrebonne afin de répondre à l'accroissement du nombre d'élèves dans ce secteur de son territoire ;

ATTENDU QUE le projet de développement Urbanova prévoyait la construction de deux (2) écoles primaires et d'une (1) école secondaire ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Iles a convenu de l'endroit pour la localisation de la première école primaire sur le futur lot 4 960 338 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le terrain pour la construction de cette école doit être cédé par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Terrebonne de procéder à l'acquisition du lot visé qui est une propriété privée ;

ATTENDU QUE pour ce faire la Ville de Terrebonne a demandé un rapport d'évaluation de la firme d'évaluateurs agréés Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc ;

ATTENDU QUE ladite firme d'évaluateurs agréés a produit, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, son rapport d'évaluation estimant la valeur marchande de la propriété visée à 365 900\$ ;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt doit être adopté pour le financement de cette acquisition ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (526) pour l'acquisition du terrain constitué du futur numéro de lot 4 960 338 du cadastre du Québec, de gré à gré, dans la cadre du projet de la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Iles de construire une école primaire dans le secteur du projet Urbanova, et pour ce faire, un emprunt au montant de 457 375\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2012-154-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 382-2 / ACQUISITION DES  
TERRAINS / ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-  
CHARLES**

ATTENDU QUE, le 29 octobre 2007, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 382 décrétant l'exécution des travaux de construction d'un pont d'étagement sur le chemin Saint-Charles, au-dessus de l'autoroute 40, afin d'élargir la voie publique et prévoyant un emprunt de 13 952 200\$ pour en payer le coût;

ATTENDU QUE, le 13 septembre 2010, le Conseil municipal adoptait le règlement 382-1 afin de décréter un emprunt supplémentaire de 1 300 000\$ et porter le montant de l'emprunt total à 15 252 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'objet des règlements numéros 382 et 382-1 afin d'ajouter l'acquisition de terrains dans le but de permettre l'élargissement du chemin Saint-Charles du côté est du pont d'étagement de la route 344, au-dessus de l'autoroute 40, sans augmenter le montant de l'emprunt.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil



l'adoption du projet de règlement numéro 382-2 amendant le règlement numéro 382 afin de modifier l'objet des règlements pour inclure l'acquisition de terrains.

---

**CE-2012-155-DEC      NOMINATION / ÉGOUTIER / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sébastien Gréco au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 20 février 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2012-156-DEC      NOMINATION / COMMIS MAGASINIER / DIRECTION  
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jean-Sébastien Boivin au poste de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 20 février 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2012-157-DEC      NOMINATION / CONTREMAÎTRE ATELIER  
MÉCANIQUE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU  
TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Alain Vermette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Alain Vermette à titre de contremaître, atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 16 février 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Vermette soit fixé à l'échelon 2 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2012-158-REC      CRÉATION D'UN POSTE / TECHNICIEN EN  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER / SERVICE DE  
L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager, créé en 2008, est appelé à collaborer aux nouveaux projets de développement et à assurer un soutien professionnel croissant auprès des autres services (projet de génie, dossiers de l'aménagement du territoire, du développement économique, des communications et du Plan vert) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un deuxième poste de technicien en aménagement paysager ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme du service de l'aménagement paysager de la Direction de l'entretien du territoire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de technicien en aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

---

**CE-2012-159-REC      LETTRE D'ENTENTE 2012-01 / LA FRATERNITÉ DES  
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /  
PROJET QUIÉTUDE 2012**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE la Direction de la police désire mettre de l'avant le projet Quiétude 2012 ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-01 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet Quiétude 2012.

---

**CE-2012-160-REC      LETTRE D'ENTENTE 2012-02 / LA FRATERNITÉ DES  
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /  
PROJET FLIP**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE la Direction de la police de la Ville de Terrebonne et la Sûreté du Québec entendent travailler conjointement sur l'enquête et la résolution d'une série de transactions immobilières frauduleuses (projet Flip) ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-02 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-021 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet Flip.

---

**CE-2012-161-REC      LETTRE D'ENTENTE 2012-03 / LA FRATERNITÉ DES  
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /  
PROJET VERMINE 2012**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE la Direction de la police désire mettre de l'avant le projet Vermine 2012 ;

ATTENDU QUE la section des enquêtes ne peut dégager un deuxième sergent détective étant donné les besoins du service ;

ATTENDU QU'un agent sera assigné à une fonction supérieure nécessitant un grade de sergent détective ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-03 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet Vermine 2012.

---

**CE-2012-162-DEC      NOMINATION / MUTATION / CONTREMAÎTRE / UNITÉ  
DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET SOUTIEN AUX  
ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE  
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la création du poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la mutation de Mme Diane Robichaud à titre de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 16 février 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Robichaud soit fixé à l'échelon 9 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2012-163-DEC      CONGÉ DIFFÉRÉ / RÉGISSEURE / DIRECTION DU  
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la demande de Mme Nicole Meunier, régisseuse au soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, afin de bénéficier d'un congé différé en vertu de l'article 11.03.1 du protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

ATTENDU QUE la durée du régime serait de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2016 et la période de congé serait de six (6) mois soit du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le congé à traitement différé de Mme Nicole Meunier du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016.

---

**CE-2012-164-DEC      EMBAUCHE TEMPORAIRE / RÉGISSEUR / SOUTIEN  
À LA VIE ASSOCIATIVE / DIRECTION DU LOISIR ET  
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Mélanie Drapeau, régisseuse soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, pour un congé de maternité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher Mme Véronique Moreau à titre de régisseuse soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 16 février 2012, pour une période approximative de douze (12) mois. Que le salaire de Mme Moreau soit fixé à l'échelon 4 de la classe 3 de la grille salariale du personnel-cadre.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Moreau.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2012-165-REC      SOUMISSION / ACHAT DE QUATRE (4) VÉHICULES  
« DODGE CHARGER » / POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de quatre (4) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police (SOU-2012-03) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 février 2012, à savoir :

Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	113 213,58\$ t.t.c.
Longue-Pointe Chrysler Plymouth (1987) ltée	115 379,71\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	116 897,38\$ t.t.c.
La Pérade Chrysler Dodge Jeep (9229-3786 Québec inc. / St-Raymond Chrysler)	126 467,90\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 février 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 137 970\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.**, datée du 6 février 2012, pour l'achat de quatre (4) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police, pour un montant de 98 468\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0039 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-166-REC      SOUMISSION / ACHAT DE CINQ (5) VÉHICULES  
« FORD BERLINE INTERCEPTOR 2013 » / POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de cinq (5) véhicules « Ford berline Interceptor 2013 » pour la Direction de la police (SOU-2012-04) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 février 2012, à savoir :

Des Laurentides Ford inc.	155 813,25\$ t.t.c.
Jacques Olivier Ford inc.	158 395,30\$ t.t.c.
P.E. Boisvert Auto ltée	158 528,68\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Des Laurentides Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 février 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 189 708,75\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **DES LAURENTIDES FORD INC.**, datée du 2 février 2012, pour l'achat de cinq (5) véhicules « Ford berline Interceptor 2013 » pour la Direction de la police, pour un montant de 135 519,25\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0040 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-167-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
RÉFECTION ET PAVAGE DES COUPES 24 HEURES  
ET 72 HEURES**

ATTENDU QUE le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu doit procéder à un appel d'offres public pour la réfection et le pavage des coupes dans la chaussée existante provenant de la réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout et de l'entretien des puisards et des regards ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 10 février 2012, au montant de 193 912,52\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la réfection et le pavage des coupes 24 heures et 72 heures.

---

**CE-2012-168-DEC      DEMANDE DE LA VILLE DE BLAINVILLE /  
RÈGLEMENT 1196-10 / CIRCULATION DES CAMIONS  
ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU la demande de la Ville de Blainville concernant l'adoption de leur règlement numéro 1196-10 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils de la Ville de Blainville ;

ATTENDU QUE l'adoption de ce règlement va avoir un impact significatif sur la circulation des camions lourds sur le rang Saint-François et la montée Gagnon, surtout lors de la construction du projet Chambéry à Blainville ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté par la Ville de Terrebonne puisque la Ville de Blainville est limitrophe à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'analyser cette demande avec soin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif mandate le comité de circulation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes afin de faire l'analyse de la demande de la Ville de Blainville, d'étudier les impacts sur la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Ville de Terrebonne et de faire préparer des recommandations au Comité exécutif.

---

**CE-2012-169-DEC      CESSION DE RUE / CONTRIBUTION POUR FINS DE  
PARC EN TERRAIN / 3563308 CANADA INC. ET 9125-  
5968 QUÉBEC INC. / RUE DE LA PRUCHE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) du lot numéro 4 826 985 du cadastre du Québec aux fins de rue située dans le secteur de la rue de la Pruche, par la société 9125-5968 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 21 janvier 2012 ; ledit lot est démontré au plan préparé par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1334 de ses minutes ;
- 2) des lots numéros 4 817 340, 4 817 342 et 4 826 982 du cadastre du Québec aux fins de rue située dans le secteur de la rue de la Pruche, par la société 3563308 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 25 janvier 2012 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1334 de ses minutes ;

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que la Ville de Terrebonne accepte de rétrocéder les lots 4 846 580, 4 846 581 et 4 846 583 du cadastre du Québec à la société 3563308 Canada inc. et le lot 4 826 984 du cadastre du Québec à la société 9125-5968 Québec inc.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots ainsi que les actes de rétrocession et que Me Daniel Lafond, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession et la rétrocession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 19 janvier 2012, d'accepter la contribution aux fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- un terrain d'une superficie de 91,82 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1334 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement de la rue de la Pruche et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 26 582,41 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 3 datée du 19 janvier 2012.
-

**CE-2012-170-REC      ACQUISITION / LOT 4 960 338 (PROJETÉ) /  
DÉVELOPPEMENT ALTA VISTA INC. / ÉCOLE  
PRIMAIRE / URBANOVA**

ATTENDU QU'en date du 28 mars 2011, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sollicitait l'appui de la Ville de Terrebonne pour recevoir une école primaire de 500 élèves afin de pallier à un manque d'espace;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 539-11-2011 confirmant les engagements de la Ville de Terrebonne auprès de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles eu égard à l'implantation d'une école primaire;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Ville de Terrebonne désire acquérir une partie du lot 4 816 444 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 4 960 338 du cadastre du Québec);

ATTENDU la promesse de vente entre la compagnie Développement Alta Vista inc. et la Ville de Terrebonne pour l'acquisition par cette dernière du lot projeté numéro 4 960 338 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 006,4 m.c. (140 000 p.c.), au montant de 2,50\$/pi<sup>2</sup> représentant un montant total de 350 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, de recommander au Conseil d'accepter la promesse de vente datée du 13 janvier 2012 pour l'acquisition d'une partie du lot 4 816 444 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 4 960 338 du cadastre du Québec), propriété de la compagnie Développement Alta Vista inc., pour une somme maximale de 350 000\$, conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt.

Que les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre pour l'acquisition du terrain et autres frais, s'il y a lieu, soient imputés au règlement d'emprunt.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

---

**CE-2012-171-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR  
INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS ET  
D'UN STATIONNEMENT AU PARC ANGORA**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-59-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à l'aménagement de quatre (4) terrains de tennis et d'un stationnement au parc Angora, et ce, dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012 ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour l'aménagement de terrains de tennis et d'un stationnement au parc Angora;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour l'aménagement de terrains de tennis et d'un stationnement au parc Angora.

---

**CE-2012-172-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR  
INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU BOISÉ**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-59-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à l'aménagement du parc

du Boisé (patinoire permanente, sentier et stationnement), et ce, dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012 ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour l'aménagement du parc du Boisé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour l'aménagement du parc du Boisé.

---

**CE-2012-173-DEC      AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE /  
ORGANISATION DES FESTIVITÉS ENTOURANT LA  
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC / LES CHEVALIERS  
DE COLOMB DE LA PLAINE**

ATTENDU QUE le protocole d'entente pour la réalisation de la Fête nationale dans le secteur de La Plaine se termine en 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente dans le cadre de la réalisation de la Fête nationale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans à intervenir entre la Ville de Terrebonne et les Chevaliers de Colomb de La Plaine concernant l'organisation des festivités entourant la Fête nationale du Québec.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0047 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-174-DEC      PROMENADE EN CARRIOLE / ÉCOLE LE CASTELET  
/ 24 FÉVRIER 2012**

ATTENDU la demande faite par l'école Le Castelet afin d'utiliser le chemin public pour une promenade en carriole dans les rues de la Ville de Terrebonne le vendredi 24 février 2012 de 12h45 à 15h30 (en cas de mauvaise température, l'activité aura lieu quand même) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de promenade en carriole le vendredi 24 février 2012 de 12h45 à 15h30 selon le trajet suivant :

départ du 4200, rue Robert, rues Frontenac, Rémi, des Écores, des  
Artisans, des Ardennes, Durocher, Prévert et Robert

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2012-175-DEC      PROMENADE EN CARRIOLE / CPE LA PIROULINE /  
15 MARS 2012**

ATTENDU la demande faite par le Centre de la Petite Enfance La Pirouline afin d'utiliser le chemin public pour une promenade en carriole dans les rues de la Ville de Terrebonne le jeudi 15 mars 2012 de 9h30 à 11h30 (en cas de mauvaise température l'activité aura lieu quand même) ;



Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de promenade en carriole le jeudi 15 mars 2012 de 9h30 à 11h30 selon le trajet suivant :

départ du CPE La Pirouline, situé au 2595, chemin Saint-Charles, rues de l'Île-des-Gardes, de l'Île-des-Lys, de l'Île-de-Mai jusqu'à l'école des Rives et retour par les rues de l'Île-de-Mai, de l'Île-des-Lys, Cantin vers le CPE La Pirouline (2595, chemin Saint-Charles).

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et de la condition mentionnée ci-dessous :

**Assistance policière**

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister le CPE La Pirouline et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2012-176-DEC      RANDONNÉE ET BÉNÉDICTION DES MOTOS /  
ASSOCIATION DE MOTO TOURISME RÉGION DE  
TERREBONNE / 6 MAI 2012**

ATTENDU la demande faite par l'Association de moto tourisme région de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour une randonnée et une bénédiction de motos dans les rues de la Ville de Terrebonne le dimanche 6 mai 2012 de 10h à 15h (en cas de mauvaise température l'activité sera annulée) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de randonnée et de bénédiction de motos le dimanche 6 mai 2012 de 10h à 15h selon le trajet suivant :

départ du bureau de poste situé au 2800, boulevard des Entreprises, boulevard des Plateaux jusqu'au carrefour giratoire direction boulevard des Seigneurs, boulevard de Hauteville à gauche, chemin Gascon à droite, boulevard des Seigneurs à gauche, rue Saint-Sacrement à droite, rue Saint-Louis et rassemblement dans le stationnement de l'église Saint-Louis ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et de la condition mentionnée ci-dessous :

**Assistance policière**

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister l'organisme tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2012-177-DEC      MARCHE DE LA MÉMOIRE / SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER  
DE LANAUDIÈRE / 27 MAI 2012**

ATTENDU la demande faite par la Société Alzheimer Lanaudière afin d'utiliser le chemin public pour l'activité « Marche de la mémoire » le dimanche 27 mai 2012 de 10 h à 12 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la « Marche de la mémoire » organisée par la Société Alzheimer de Lanaudière, le dimanche 27 mai 2012 de 10 h à 12 h, selon le trajet suivant :

Allée :

Rue John-F.-Kennedy vers la rue de Bretagne, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la montée Masson, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur le boulevard des Braves et à droite sur l'Île-des-Moulins ;

Pause : Île-des-Moulins

Retour :

L'Île-des-Moulins vers le boulevard des Braves, à gauche sur le boulevard des Braves, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur la rue Saint-Sacrement, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la rue McKenzie, à droite sur la rue Fiset, à gauche sur la rue des Pins, à droite sur la rue John-F.-Kennedy jusqu'à l'école Armand-Corbeil ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent:

**1) Musique**

La transmission de musique est autorisée sur le site de l'Île-des-Moulins entre 10h et 12h.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords de l'Île-des-Moulins et du site de départ et d'accueil identifié ci-dessus.

**3) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

**4) Affiches publicitaires**

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire soit permise pour la durée de l'événement sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2012-178-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h30.

---

---

Vice-président

---

Secrétaire